

Date de transmission de l'acte: 12/06/2025

Date de reception de l'AR: 12/06/2025

046-214603367-DE\_015\_2025-DE

A G E D I

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de VIRE SUR LOT**

---

Séance ordinaire du 11 juin 2025

---

*Date de la convocation : 04/06/2025*

**Objet : 2- Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux PGSSE demandes de devis (DE\_015\_2025)**

Le onze juin deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire Yvette FROIDEFOND.

**Présents** : Yvette FROIDEFOND, Patrice MATENCE, Christiane OSTERMANN, Dominique FILHOL, Malika LASSERRE, Michel VANTILCKE

**Représentés** : Edmond HARTMANN représenté par Yvette FROIDEFOND, Romain TRILLE représenté par Christiane OSTERMANN

- **Absents excusés** : Olivier GUITARD, Francis LOYGUES- **Absents** : Eric MONTAGNE

**Secrétaire de séance** : Patrice MATENCE

Le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux PGSSE consiste à une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine (EDCH).

Cette stratégie générale de gestion préventive et d'anticipation est promue par l'Organisation mondiale de la santé depuis 2004 et constitue un des axes majeurs d'évolution de la réglementation européenne en matière EDCH pour les prochaines années avec obligation de mise en œuvre fixée au plus tard à juillet 2027 ou janvier 2029 selon le périmètre couvert (nouvelle directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des EDCH).

M Matence explique à l'assemblée la nécessité de mettre en place les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux -PGSSE-

Des bureaux d'étude ont été consultés pour cette opération :

- PUBLIC LABOS
- ANTEA

M Matence présente :

- le devis de PUBLIC LABOS n° 46-25-0349 du 30/01/2025 de 7 868.64 € TTC,
- le devis d'ANTEA – Offre n° MPYA250343 de 23 346.00 € TTC

Madame le maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Date de transmission de l'acte: 12/06/2025  
Date de reception de l'AR: 12/06/2025  
046-214603367-DE\_015\_2025-DE  
A G E D I

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le projet PGSSE,
- choisit le devis de PUBLIC LABOS n° 46-25-0349 du 30/01/2025 de 7 868.64 € TTC,
- donne pouvoir à Madame le maire pour signer le devis et construire ce projet.

L'assemblée délibérante demande à Monsieur Matence de faire des demandes de subvention pour le PGSSE.

Signature du secrétaire de séance :  
Patrice MATENCE

Fait et délibéré à Vire sur Lot, les jour, mois et an que dessus,  
pour copie certifiée conforme



Madame le Maire, Yvette FROIDEFOND

Yvette FROIDEFOND

Acte rendu exécutoire par réception en Préfecture  
et publication en Mairie le 12/06/2025

Votants : 8  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstention : 0

Madame le Maire

Conformément à l'article R.102 du Code des tribunaux administratifs, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication, soit par courrier (68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse 6), soit par Télérecours accessible sur le site <https://www.telerecours.fr>. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai auprès du Maire de Vire sur Lot.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant, qu'il peut exercer auprès de la mairie.